

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit et le 21 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents :

M. Bernard LECARPENTIER, maire  
Mmes MIETTE & GRZELCZYK, MM. JURADO & PANEL, Adjoints,  
Mmes ANGUIS, LEFRANCOIS, LE MOINE, PETAT  
MM. ALLASSAN, GRANCHER, MOIREAU, Conseillers.

Absent excusé :

Absent :

M. LEMARCIS

A été nommé secrétaire :

Mme ANGUIS

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 : à l'unanimité

### 1. **Ecole : convention fourniture de repas avec Harfleur**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer une convention de moyens partagés avec la Ville d'Harfleur pour la fourniture de repas scolaires et portage à domicile. Le prix du repas est de 3,09 € ht soit 3,40 € TTC. (Pour mémoire, le tarif Convivio est de 2,26 € HT pour les maternelles et 2,30 € HT pour les primaires)

### 2. **Finances : Révision des tarifs de la cantine**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de revoir les tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et de créer un tarif spécifique occasionnel.

#### Valeur 2017 Valeur 2018

Restaurant scolaire		
repas enfant Fontenaysien	4,00 €	<b>4,20 €</b>
repas enfant hors commune	4,50 €	<b>4,70 €</b>
repas adulte	5,00 €	<b>5,20 €</b>
repas occasionnel		<b>7,00 €</b>

Sont également présentées les nouvelles règles d'inscription à la cantine.

### 3. **Finances : avance subvention coopérative scolaire**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'anticiper le versement d'une subvention à l'école, préalablement au vote du budget, pour un montant de 1 700 €. La coopérative scolaire a réglé en décembre dernier 700 € pour le spectacle de Noël et une participation de 1 000 € aux classes de découverte.

### 4. **Finances : logiciels et abonnement**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de souscrire à de nouveaux services auprès de notre fournisseur logiciel collectivités :

1. Logiciel gestion des présences à la cantine et à la garderie 1 090,00 € hors taxes
2. 1 abonnement pour l'hébergement des données 720,00 € hors taxes/ an  
+ Mise en service (à ne payer qu'1 fois) 750,00 € hors taxes

### 5. **Finances : acquisition de matériel informatique pour l'école et demande de subvention DETR**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'entériner le principe d'acquisition de matériel informatique pour l'école pour un montant de 12 500 € et l'autoriser à solliciter une subvention à hauteur de 30 % au titre de la DETR pour un plafond subventionnable de 10 000 €.

### 6. **Travaux : lancement des travaux de la Salle Polyvalente et demande de subvention DETR 2018, Région & Département**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'entériner le programme de travaux de rénovation de la salle polyvalente pour un montant de 153 600 € hors taxes et l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

**Travaux : lancement des travaux d'aménagement de voirie et demande de subvention DETR 2018 & Département**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe d'un programme de travaux d'aménagement de voirie pour un montant de 68 751,50 € à discuter en Commission Travaux et l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

**7. Travaux : avenant marché école « DOMUS »**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer un avenant pour le lot n° 6 Electricité qui a pour objet d'intégrer :

- 1 670 euros HT de moins-value demandée par le maître d'ouvrage liée à la suppression d'éclairages extérieurs désormais réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité
- 2 090 euros HT de plus-value demandée par le maître d'ouvrage liée à la réalisation d'équipements pour la sécurisation de l'établissement scolaire (sirènes alerte attentat, alarme intrusion). Cette plus-value et cette moins-value ont été chiffrées dans le devis n° 2017-TP6DF6603B en date du 09.11.2017 de l'entreprise DOMUS et aboutissent à un total de plus-value de 420,00 euros HT, soit 504,00 euros TTC.

**8. Travaux : avenant marché école « SYMA »**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer un 2<sup>ème</sup> avenant pour le lot n° 1 Gros Œuvre qui a pour objet d'intégrer la plus-value pour les travaux de dallage du préau.

Cette plus-value a été chiffrée dans le devis 2568 en date du 02.10.2017 de l'entreprise SYMA à 601,84 euros HT, soit 722,21 euros TTC,

**9. Travaux : avenant marché école « BOMATEC »**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer un avenant pour le lot n° 2 « Charpente » qui a pour objet d'intégrer la plus-value pour les travaux d'habillage de panneaux contreplaqués en sous face de plancher béton.

Cette plus-value a été chiffrée dans le devis ° 17 288 en date du 10.10.2017 de l'entreprise BOMATEC à 719,50 euros HT, soit 863, 40 euros TTC.

**10. Travaux : avenant marché école « EUROVIA »**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer un avenant pour le lot n°9 qui a pour objet d'intégrer les plus-values et moins-values pour suite aux modifications du cheminement Nord et de l'accès Personnes à Mobilité Réduites du groupe scolaire, ainsi que les modifications pour la réalisation de l'éclairage public pris en charge par le Syndicat Départemental d'Electricité.

Cette plus-value a été chiffrée à 17 574,30 euros HT, soit 21 089.16 euros TTC.

**11. Travaux : SDE 76 pour la rue de la Randouerie**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité un programme de travaux rue de la Randouerie pour un coût de 1 628,57 €, dont **746,43 € TTC** restant à la charge de la commune.

**12. Travaux : SDE 76 pour l'impasse des Peupliers**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité un programme de travaux impasse des Peupliers pour un coût de 4 617,18 €, dont **2 071,99 € TTC** restant à la charge de la commune.

**13. Ecole : rachat maison rue du Gros Denier à l'EPFN**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rachat à l'EPFN de la maison sise au 2 rue du Gros Denier pour y installer des locaux scolaires et/ou périscolaires. Le montant du rachat est de 160 000 € hors taxes, soit 162 964,91 € TTC (marge et tva sur marge incluses). Cette acquisition pourra être financée par un emprunt.

#### **14. Urbanisme : acquisition parcelle RENARD**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD n° 77 située lieu dit « Plaine de Montivilliers » d'une surface de 10 256 m<sup>2</sup> pour un montant négocié de 14 500 € net vendeur.

Cette parcelle :

- ✓ recevra les arbres à replanter dans le cadre du reboisement du Nerval,
- ✓ offrira un espace de jeu pour l'école.
- ✓ Instaure une bande de croisement de circulation.

La dépense sera portée à l'article 2111 du budget de l'exercice en cours ouvert pour la somme de 14 500 € + frais d'acquisition.

#### **Urbanisme : numérotation de la rue de la Randouerie et du chemin de Buglise**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de revoir la numérotation de la rue de la Randouerie et du Chemin de Buglise.

**Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de reporter les 3 questions suivantes à une séance ultérieure, faute d'éléments substantiels suffisants pour valider les dossiers.**

- ✓ *Urbanisme* : convention de mise à disposition d'un local à la création d'entreprise
- ✓ *Finances* : acquisition d'un serveur et de 2 postes bureautique administration
- ✓ *Travaux* : gestion différenciée des espaces publics